

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Saint-Paul
 Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
 Suisse. Fr. 1.50 4 — 6.50 12 —
 Étranger 2.80 7 — 13 — 25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
 Les abonnements partent
 du 1^{er} et du 16 de chaque mois

LA LIBERTÉ

ANNONCES
 AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VÖGLER
 Rue St-Pierre
Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne
La Suisse	20 »	ou
L'Étranger	25 »	son espace.
Réclames	50 »	

M. V. F.

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

D'après des renseignements que la Porte aurait reçus de ses représentants à l'étranger, les conditions de paix élaborées par la réunion des ambassadeurs à Londres seraient considérées par la Turquie comme acceptables.

Cette nouvelle nous laisse sceptique. Elle est probablement destinée, puis- qu'elle part de Constantinople, à témoigner aux puissances que la Porte est animée des dispositions les plus conciliantes. Si cependant elle avait un fondement, il faudra s'attendre à ce que les Etats balkaniques repousse- ront des conditions par lesquelles leurs intérêts se trouveraient nécessai- rement sacrifiés.

La diplomatie des grandes puissances s'est montrée jusqu'ici tellement impuissante à accomplir une œuvre vraiment positive qu'il est fort douteux qu'elle arrive à mettre sur pied un traité de paix acceptable. Les bulletins officiels relatifs à la conférence des ambassadeurs ont beau parler invariablement d'« accord unanime des puis- sances », on sait ce qu'il en faut penser. Cet accord apparent n'est du reste obtenu que grâce à l'exclusion systé- matique des problèmes les plus délicats. C'est ainsi que la question de la déli- mitation de la future Albanie, qui devait d'abord être réglée par la con- férence des ambassadeurs, fait l'objet de pourparlers directs entre la Russie et l'Autriche. En guise de compensa- tion pour la délimitation partielle de l'Autriche, la Russie a accepté que Soutari fût attribué à l'Albanie. On négocie actuellement au sujet du sort de la ville de Diakova; le gouverne- ment de Saint-Petersbourg la revendique pour la Serbie et celui de Vienne pour l'Albanie. Il ne faut cependant pas se dissimuler que cet accord austro-russe, conclu par-dessus les têtes des Etats balkaniques, ne peut avoir de valeur que tant que Soutari n'est pas tombé. Dès que les Monténégrins s'en seront emparés, ils feront tout leur possible pour conserver la conquête qu'ils auront si chèrement payée. On sait l'importance capitale que la dynas- tie et le peuple monténégrins attachent à la possession de Soutari. Les puissances le comprennent fort bien, et leurs représentants multiplient les tentatives pour persuader à la Serbie et au Mon- ténégro de renoncer au siège.

On apprend que le gouvernement autrichien se concerté en ce moment avec le gouvernement italien afin d'en- voyer une note à Cettigné insistant pour que le siège de Soutari soit levé. L'Autriche appuie sa demande sur une excellente raison : les Monténégrins, impuissants à s'emparer des forts de Soutari, envoient des boulets dans les parties de la ville où ils savent que cependant il n'y a pas d'ennemis, afin d'obliger la population civile à réclamer du gouverneur turc la reddition de la place.

Les Monténégrins se sont encore mis dans un mauvais cas vis-à-vis de l'Autriche; ils ont arrêté un prêtre catholique, sujet autrichien, à Ipek, l'accusant de rébellion, et l'ont transporté à Diakova.

L'Autriche a décidé d'ouvrir une enquête. Le gouvernement monténégrin refuse de reconnaître le droit de contrôle exercé par des agents étrangers sur un territoire occupé par ses troupes. C'est mépriser les fonctions des consuls étrangers.

Dans son action contre les Serbes et les Monténégrins, l'Autriche est cette fois-ci nettement appuyée par l'Italie, qui veut à son tour absolument empêcher que les Grecs s'installent à Valona. On envisage la possibilité d'une expédition italo-autrichienne pour appuyer les revendications des deux puissances.

En face des dispositions inquiétantes de l'Italie et de l'Autriche, les peuples balkaniques, au lieu de rester unis, voient s'accroître leurs rivalités. Des dépêches disent même que les Grecs ont réuni 40,000 hommes à Salonique pour être prêts à lutter contre les 40,000 Bulgares qui se trouvent dans les environs. Ce sont surtout les journaux italiens qui signalent le conflit gréco-bulgare. On ne peut donc pas tout à fait se fier à leurs informa- tions, qui témoignent trop de leur ressentiment contre les Grecs, à propos de l'ambition que ceux-ci manifestent à l'égard du port de Vullona sur l'Adria- tique et des îles encore occupées par les Italiens. Quelques journaux de la péninsule vont jusqu'à déclarer que l'assassinat du roi de Grèce à Salonique est l'indice de l'anarchie qui règne dans les Etats balkaniques. Qu'au- raient dit les Italiens si l'on avait raisonné de la sorte à propos de l'assassinat du roi Humbert 1^{er} à Monza, par l'anarchiste Bresci? Ce rappro- chement suffit à rendre évidente l'in- justice de leur accusation.

Le *Novoïé Vremia* de Saint-Peters- bourg publie une dépêche de Tokio annonçant que le Parlement vient d'être saisi d'un projet de traité sino- japonais garantissant l'intégrité de la Chine et fixant les conditions de l'unité d'action politique de toute la race jaune.

Cette grosse nouvelle se rattache évidemment au séjour que Sun Yat Sen, le principal auteur de la révolution chinoise, fait en ce moment au Japon.

L'ex-président de la République chinoise assure que son voyage a un caractère strictement privé, et la presse japonaise, obéissant à un mot d'ordre, qualifie sa visite de séjour d'agrément. En réalité, il en est tout autrement.

On sait que les rapports étaient jus- qu'ici fort tendus entre la Chine et le Japon. En Chine surtout, on n'avait pas encore oublié la conquête de la Corée et la politique du Japon dans la Man- chourie méridionale. Depuis de longues années, le Japon était la nation la plus haïe en Chine. Lorsque, vers la fin de l'an dernier, le prince Katsura fut chargé de former le ministère, on redouta vivement en Chine que le Japon ne profitât de la faiblesse de l'Empire du milieu pour réaliser ses projets d'expansion en Manchourie.

Tout cela va probablement changer du tout au tout, et la Chine est sur le point de saisir la main que le Japon lui tend. Toutefois, en modifiant son attitude à l'égard de son puissant voisin, la Chine ne s'abuse pas sur la candeur de ses intentions; et, si elle se rapproche du Japon, c'est pour obéir à une nécessité créée par la Russie. On admet actuellement en effet que l'accord russo-japonais relatif à la Manchourie et à la Mongolie, dont on a tant parlé il y a une année, n'a pas abouti.

Le prince Katsura, qu'on avait en- voyé à Saint-Petersbourg pour négocier avec le gouvernement russe, n'a pas même pu venir à bout de sa mis- sion. La mort soudaine du Mikado l'a rappelé brusquement à Tokio. Depuis, la Russie n'a manifesté nul désir de reprendre les négociations, ce qui ne l'a pas empêchée d'intervenir avec beaucoup de vigueur en Mongolie, sans consulter le Japon. En réalité, on ignore pas à Saint-Petersbourg les embarras actuels du Japon, sa crise financière et politique, et on a voulu en profiter.

L'attitude de la Russie, ainsi que la politique de l'Angleterre vis-à-vis de la Chine, politique dont le Japon n'est pas satisfait, aurait-elle fait envisager l'idée d'un rapprochement sino-japo- nais? Cette hypothèse n'est pas impro- bable, et divers indices la corroborent.

A peine débarqué au Japon, Sun Yat Sen déclara, dans une interview, qu'un rapprochement entre les deux Etats voisins serait fort utile à tous deux, car il garantirait la paix. D'autre part, depuis plusieurs mois, la presse japo- naise fait allusion à un tel rapproche- ment, et ce fut également le thème de tous les discours prononcés au cours des banquets offerts à l'homme d'Etat chinois par divers groupements finan- ciers et politiques. Malgré la réserve fort naturelle des milieux officiels, il convient donc d'attacher une certaine importance à la dépêche publiée par le *Novoïé Vremia* de Saint-Peters- bourg.

Reflexions de vendredi saint

Dans nos rapports avec Dieu, il y a le rôle de l'esprit et le rôle du cœur; il y a, dans la religion, des choses qu'il faut étudier et comprendre, et il en est d'autres qu'il faut éprouver et sentir.

Le mystère de la croix, par le grand amour que Dieu y dépense pour sa créature, ne pourra jamais être complète- ment envisagé par notre intelligence, mais notre cœur doit s'attacher à aimer toujours davantage Celui qui nous a tant aimés, et c'est à ce but que tend l'Eglise en développant, chaque année, devant nos yeux, le souvenir du ven- dredi saint.

Jésus a souffert pour nous mille morts. Cette expression n'a rien d'exagéré si nous songeons à cette loi que la souffrance augmente à proportion de la con- naissance que nous en avons. Au bas de l'échelle des êtres, dans les vies rudimen- taires, les plaies qui déchirent les chairs ne sont qu'imparfaitement perçues. A mesure qu'on arrive à des classes d'êtres mieux pourvus par la Providence, on constate que la souffrance est plus vive; mais, si considérable qu'elle soit dans sa cause, il reste que l'animal privé de raison n'y peut pas réfléchir. Chez l'homme, la souffrance physique est toujours doublée de la souffrance morale de la préoccupation. L'idée que nous souffrons, la prévision que nous allons souffrir encore, l'incertitude où nous sommes de la durée de cette souf- france composent déjà une bonne part de notre tourment. Dans des civilisa- tions moins avancées que la nôtre, chez des corvées plus simples, pour des natures dont les facultés sont plus em- bryonnaires, la torture physique peut être très grande sans être excessive. C'est ce qui explique pourquoi, dans les siècles barbares, les châtimens infligés aux criminels allaient jusqu'à raffine- ment de la cruauté. Il n'y a pas long- temps que, au Maroc, par exemple, on faisait des entailes dans la paume des mains des grands coupables. On leur fermait les poignets, qu'on liait, pour laisser croître les ongles dans les chairs vives. Ce supplice nous révolte, mais on dit qu'il n'en fallait pas moins pour effrayer le crime et pour dompter des individus que la souffrance n'épouvante guère parce qu'ils n'y réfléchissent pas. L'appréhension, une des formes de la torture morale, n'existe guère chez les sauvages ou les barbares. L'intelligence multiplie au contraire les causes de la souffrance. Cette vérité ne doit pas être oubliée lorsqu'il s'agit de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La pers- pective des seuls tourmens physiques qu'il allait endurer a provoqué chez le Christ ce phénomène étrange, mais qui s'est répété depuis : la sueur de sang. Le supplice de la croix, sans compter tout ce qui devait le précéder, peut être regardé comme le plus horrible. Il s'y ajoutait, pour Jésus, cette souffrance morale indicible : mourir abandonné et haï par ceux-là mêmes qu'il était venu aimer. Dans aucune mort, ne se ven- contre cette sélection de la souffrance.

L'abandon où le laisse cette foule qu'il avait tant aimée, la déception de voir, dans ces multitudes qui passent en le dédaignant et en le regardant comme un étranger, ceux que sa main divine avait guéris et tous ceux que sa parole avait instruits et charmés, c'est pour Jésus un premier martyre dont son âme est blessée profondément. Une douleur immense lui est réservée par la trahison de Judas, la fuite des apôtres et le renie- ment de saint Pierre, leur chef.

D'ordinaire, quand une catastrophe renverse et brise quelque illustre vic- time, quand la foule mobile, égoïste et

lâche, se tourne contre elle et l'insulte avec autant d'insolence qu'elle mettait de bassesse à l'aduler, quand une popu- lace, avec des instincts d'hyène, s'acharne contre quelqu'un sans défense, la vic- time peut espérer être secourue par la justice, qui lui forme un rempart contre les trahisons du vulgaire. Mais, dans le drame de la Passion, on a vu l'élite de la nation : Pilate, le mandataire de la noble Rome, Caïphe, les princes des prêtres, qui auraient dû arrêter les tur- bulences populaires, les laisser agir ou les pousser jusqu'aux derniers excès. Durant tout le cours de l'interrogatoire, tout ce que la nation comptait de plus illustre, mêlé à la plebe, confondit avec elle ses blasphèmes, et celui qui repré- sentait la grandeur terrestre la plus haute, Pilate, en qui toute la majesté de l'immense empire semblait représen- tée, Pilate souilla avec le plus d'igno- minie la pourpre qui le revêtait : les princes des prêtres se déshonorèrent assez pour se rire d'une victime palpi- tante et pour couvrir d'indignes moque- ries l'épouvantable agonie de la croix. Les juges eux-mêmes, dont la mission la plus sacrée est assurément de refréner les passions populaires et d'opposer aux entraînemens absurdes et iniques de la foule la sagesse et le calme de la vérité, font de cette foule l'auxiliaire de leur perversité; ils l'incitent à vociférer pour triompher des derniers scrupules de Pilate.

Trahi par la justice, Jésus fut encore trahi par l'amitié : les apôtres avaient fui. Aussi comprend-on la plainte de l'universel délaissement qu'il poussa sur la croix : « Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? »

Mais sa souffrance suprême a racheté le monde, expié pour nos péchés, fait, de la croix, la protectrice de l'humanité renouvelée et le gage de notre espérance.

Jadis signe d'ignominie, la croix de- vient l'étendard de l'empire christianisé sous Constantin. Les hommes naissent, vivent et meurent à l'ombre de la croix. Même quand, sous l'empire des passions, ils s'éloignent des pratiques religieuses, ils restent imprégnés des enseignemens qui ont le sceau du Crucifié. Beaucoup se rendent de nouveau, un jour, aux appels de la grâce, et, au moment d'en- trer dans l'éternité, se réconcilient avec cette Eglise qui garde les clés du trésor de la Rédemption.

Si, parfois, des monstres osent insulter au Christ, le monde frémit de leurs sacrilèges, sentant combien pourraient être terribles les effets de la justice divine. Il n'est pas sans exemple que Dieu ait permis des coïncidences qui ont été de salutaires leçons. On se souvient de l'effroyable tremblement de terre de Messine, qui suivit l'affreux blasphème d'un journal sicilien. Un député français, M. Pelletan, avait cru pouvoir faire la remarque que, si ce cataclysme avait été un châtimement de la Providence, il n'au- rait pas manqué d'atteindre la France anticléricale. Quelques semaines après, un tremblement de terre dévastait la circonscription électorale de M. Pelletan. On se souvient encore que, en 1902, les journaux rapportèrent des abominations commises à la Martinique par des misé- rables qui, le jour de Pâques, avaient jeté un crucifix dans un volcan et crucifié un porc. Ils avaient décidé de répéter ce spectacle le jour de l'Ascension, mais, ce jour-là, se produisit la terrible érup- tion du Mont-Pèlé, qui anéantit les milliers d'habitants de la capitale de l'île.

De nombreuses punitions s'abat- traient sur le monde où tant d'impies se commettent et tant d'immoralité se développe si Dieu ne prenait en con- sidération les bonnes œuvres accomplies par les âmes pieuses, expiations qui s'ajoutent aux mérites surabondants de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et des saints. Le châtimement temporel des crimes contre la loi divine ne se produit pas en raison de ce que nous pourrions craindre; il s'ajourne pour s'accumuler en châtimement éternel ou aussi et surtout pour permettre aux coupables d'entendre les appels de la miséricorde divine. Jamais ces appels ne seront aussi pres- sants qu'en ces jours où l'Eglise nous rappelle le grand drame du Calvaire. C'est pour les fidèles l'heure de prier, non seulement pour eux-mêmes, mais pour les pauvres malheureux qui se sont éloignés de Dieu et que le Christ mou- rant appelle en étendant ses bras sur la Croix.

L'assassinat du roi de Grèce

La dépouille mortelle du roi

On mande de Salonique que le corps du roi Georges a été embaumé et placé dans une petite salle, près de l'entrée de l'hôpital. Quant le transfert au palais eut été décidé, le corps fut recouvert de drapaux grecs et mis sur une civière que portaient tour à tour le prince Nicolas, les aides de camp et les officiers supérieurs, puis les autorités civiles et religieuses. Le cortège passa à l'endroit où le roi a été assassiné. Il est arrivé à 10 heures, mardi soir, devant le palais, où un bataillon rendait les honneurs. Le corps a été déposé dans un salon de l'entresol. Le métropolitain de Salonique a prononcé une prière et les autorités civiles et militaires ont défilé devant le cercueil. L'émotion des assistants était très grande. Une garde d'honneur, composée de capitaines et de prêtres, disant des prières veille le corps.

L'assassin

Le régicide a dit, au moment où on l'arrêta : « Nous avons des tribunaux; quand on me jugera, je dirai pourquoi j'ai tué. Qu'on me conduise au commis- sariat de police pour me protéger contre la foule; je la parlerai. »

L'assassin du roi de Grèce a déclaré hier qu'il avait commis son crime parce que le souverain, au cours de sa prome- nade, lui avait refusé un secours d'ar- gent.

Le régicide appartient à une organi- sation socialiste de Volo. Alexandre Skina est âgé de 50 ans. Il est originaire de Salonique, où il était revenu depuis vingt et un jours, venant de Volo. C'est un ancien instituteur socialiste, anar- chiste et déséquilibré.

Suivant d'autres nouvelles de Salo- nique, l'assassin aurait vécu plusieurs années à l'étranger. Il serait allé à Salo- nique après l'occupation de cette ville par les Grecs.

La famille royale

Les princes Georges et André ont communiqué avec les plus grandes pré- cautions la nouvelle à la reine Olga. Celle-ci, en apprenant la mort du roi, éclata en sanglots et s'évanouit à plu- sieurs reprises dans les bras des princes, qui s'efforçaient de consoler leur mère. La reine est partie hier matin mercredi, à 10 h. pour Salonique avec tous les princes et princesses.

Rappelons que Georges 1^{er}, frère de la reine douairière Alexandra d'Angleterre, de l'impératrice douairière de Russie, et du roi Frédéric de Danemark, avait, en 1867, épousé la grande-duchesse Olga de Russie, fille aînée du grand-duc Constantin, frère d'Alexandre II, union dont naquirent six enfants : Constantin, le nouveau roi, né en 1868, mari de la prin- cesse Sophie de Prusse, sœur de Guil- laume II; Georges, né en 1869, époux de la princesse Marie Bonaparte; Nicolas (1872), Marie (1876), André (1882) et Christophe (1888).

Le roi Georges, qui était de religion protestante luthérienne, avait été auto- risé en montant sur le trône à conserver sa foi à la condition que ses descendants fussent élevés dans le culte grec ortho- doxe.

Le deuil en Grèce

Tous les journaux, à Athènes, paraissent encadrés de noir et publient de longs articles élogieux sur le roi Georges, qu'ils qualifient de sage et de bien-aimé. Ils considèrent l'assassinat qui a eu lieu comme un malheur national et déclarent que la douleur de la nation en apprenant la mort du roi a été aussi profonde que le fut sa joie à l'annonce des dernières victoires.

Tous les ministres ont présenté leurs condoléances à la reine et aux princes. M. Venizelos, profondément ému, pleu- rait durant le Conseil des ministres qui s'est tenu dans la nuit de mardi à hier.

Hier matin, mercredi, dès l'aube, des coups de canon ont été tirés par inter- valles pour annoncer le grand deuil de la nation. Les cloches des églises sonnaient le glas. Tous les établissemens publics et la plupart des maisons portent leur drapeau en berne et cravaté de crêpe. La population est consternée. La Cham- bre s'est réunie dans la matinée d'hier et M. Venizelos a annoncé à la tribune la mort du roi Georges et l'avènement au trône du diadoque Constantin.

Les deuils d'une reine

Les journaux anglais relèvent la série de deuils qui ont frappé la famille royale

anglaise et en particulier la reine douai- rière Alexandra, depuis la mort de son mari Edouard VII, en mai 1910. Elle a perdu, en deux ans, son frère le roi Frédéric de Danemark (14 mai 1912), son neveu le prince George de Cumber- land (20 mai 1912), son beau-fils le duc de Fife (29 janvier 1912), et le prince de Teck (23 octobre 1910).

Quand la fatale nouvelle de l'assassinat de Georges 1^{er} lui fut annoncée, la mal- heureuse reine s'éffondra et elle fut transportée, évanouie, dans son lit.

Le nouveau roi

Le nouveau roi de Grèce, Constantin 1^{er}, est un homme de haute taille, dont les quarante-quatre ans n'ont point atténué l'ardeur sportive. Il parle la plupart des langues européennes avec la plus grande aisance, et, comme son père, il est fort instruit, par ses fréquents voyages, des choses d'Europe.

Il a épousé, à Athènes, le 15 octobre 1889, la princesse Sophie de Prusse, sœur de Guillaume II.



Constantin 1^{er}, nouveau roi de Grèce.

De ce mariage sont nés cinq enfants : le prince Georges, né le 7 juillet 1890, qui devient prince héritier; les princes Alexandre (1893) et Paul (1904), les princesses Hélène (1896) et Irène (1904).

A la cour d'Allemagne

L'empereur Guillaume n'eut connais- sance que tard, dans la nuit de mardi à mercredi, de l'assassinat du roi Georges de Grèce. Il a fait parvenir aussitôt ses condoléances à la reine-mère, au roi Constantin et à la reine Sophie, sa sœur.

Un deuil de trois semaines est prescrit à la cour prussienne.

Tous les officiers de la marine impé- riale porteront un deuil de huit jours.

D'après le *Lokal-Anzeiger* de Berlin, l'empereur Guillaume se fera représenter aux funérailles par un de ses fils.

Le défunt roi et la guerre

Le roi Georges de Grèce n'était pas, assure-t-on, un enthousiaste partisan de la Ligue balkanique, dans laquelle il s'était laissé entraîner avec un certain scepticisme.

On raconte que, après la prise de Salo- nique, M. Venizelos lui a demandé : — Eh bien! sire, que pensez-vous de la Majesté de l'aventure? — Le roi répondit : — C'est une aventure qui a bien tourné... jusqu'ici.

Chronique de l'Acacia

Les FF. valets

Une nouvelle arrestation a été opérée à Rome dans l'affaire des vingt millions volés pour la construction du Palais de justice de Rome.

La police a découvert, en effet, dans une maison où il se cachait, M. Silvestri, avocat de l'Etat, accusé de faux en faveur de deux entrepreneurs, déjà arrêtés. M. Silvestri est conseiller municipal de Rome et un des dignitaires de la franc-maçonnerie. La maison où il se cachait n'était autre que le palais Giustiniani, siège du Grand Orient Italien.

Les FF. sautisseries

Cette année, les loges parisiennes se sont mises à trois pour organiser le banquet du « vendredi dit Saint » : Les Travailliers, Or- de Levallou; Les Rénovateurs, Or- de Paris; Les Précurseurs, Or- de Clichy.

L'orgie sacrilège aura lieu demain, 21 mars, au Temple Mac- , rue Castéres, 39, à Clichy; elle sera présidée par le F. Lebey, membre du Conseil de l'Ordre, et coûtera 5 fr. par tête (pourboire compris).

La guerre des Balkans

A THATALDJA
Un bulletin officiel turc, d'hier soir mercredi, dit :
« Des détachements de notre aile droite purent s'avancer mardi au nord-ouest de Sophakou, de Kallakeui et d'Akalan. L'ennemi a été repoussé et ses positions ont été occupées. Des détachements du premier corps, qui s'étaient retraits à Cakil et à Sungenkeui, se sont joints aux troupes du centre et se sont avancés jusqu'à Kadikou, qu'ils ont occupé ainsi que les environs, après un violent combat qui a duré jusqu'à la tombée de la nuit. Le nombre des morts et des blessés des deux côtés n'est pas encore connu. Les détachements qui prirent part au combat ont été longtemps en contact sur tout le front. »

DÉMENTI OFFICIEUX SERBE
Un communiqué du gouvernement serbe déclare que les nouvelles publiées par la Gazette de Francfort et la Gazette de Cologne sur la fusillade de six cents Albanais environ à Takub et à Prizrend et sur les soulèvements d'Albanais de la région de Loume, ainsi que sur les traitements inhumains infligés à des Albanais, sont absolument fausses et fabriquées de toutes pièces. Ces nouvelles sont d'autant plus erronées que les populations albanaises vivent en paix avec les Serbes. Seules quelques petites bandes errantes et naturellement sont traitées d'après les lois de la guerre. La Serbie repousse énergiquement ces nouvelles tendancieuses.

LA FLOTTE AUSTRIO-HONGROISE
On mande de Pola que, sur un ordre venu de Vienne, deux divisions de la flotte austro-hongroise sont parties dans la direction du sud.
La première division est placée sous les ordres du contre-amiral Njovan. La seconde division, composée du grand croiseur Saint-Georges et du petit croiseur Spain, est commandée par le contre-amiral Fiedler.
Une division de torpilleurs suivra.
Ces forces navales ont pour mission, paraît-il, de protéger les côtes albanaises.

LES NEGOCIATIONS ROUMANO-BULGARES
On annonce de Bucarest que les négociations de la médiation entre la Roumanie et la Bulgarie ne commencent pas la semaine prochaine, à Saint-Pétersbourg.

L'OCCUPATION DE SAMOS
La Porte a adressé aux puissances protectrices de l'île de Samos une note protestant contre l'occupation de l'île par les Grecs. Elle demande le rétablissement du *statu quo*.

Le cabinet français

On considère comme à peu près certain que M. Poincaré fera appel à M. Barthou ou à M. Pichon, pour leur offrir la présidence du conseil. La combinaison s'annoncerait de la manière suivante :
Présidence du conseil, MM. Barthou ou Pichon ;
Affaires étrangères, M. Barthou ;
Intérieur, M. Pichon ;
Finances, M. Klötz ;
Travaux publics, M. Jean Dupuy ;
Guerre, M. Etienne ;
Marine, M. Pierre Baudin.
MM. Viviani et Chéron auraient un portefeuille ; M. Viviani prendrait probablement l'Instruction publique, et M. Chéron le Travail.
M. Barthou est arrivé à 6 heures, hier soir, à l'Élysée, où il a eu une entrevue avec le président de la République. M. Poincaré recevra, ce matin, M. de Freycinet, pour le consulter sur la situation politique.

Un bruit

Le correspondant à Lyon de la Libre Parole télégraphie à ce journal :
« Nous savons de source certaine que le consulat d'Allemagne à Lyon a reçu, cette semaine, de son gouvernement, l'ordre d'évacuer la colonie allemande, très importante dans cette ville, qu'elle ait à se tenir prête à toute éventualité en prévision d'un conflit quelconque. Chacun des membres de cette colonie serait muni de sa feuille de mobilisation. »

Départ de M. Delcassé

M. Delcassé, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, rejoignant son poste, a quitté Paris hier après midi, mercredi. Ses amis politiques du nouvel ambassadeur avaient tenu à lui donner un témoignage de sympathie en se trouvant nombreux sur le quai de la gare. M. Delcassé se rendra à Saint-Petersbourg dans quelques jours seulement.

Démission de M. Léprieu

On annonce de Paris que M. Léprieu, dont on connaissait la retraite prochaine, a donné, hier mercredi, sa démission de préfet de police. C'est au conseil municipal que la nouvelle a été officiellement annoncée par le président.

Explosion d'un « Zepplin »

Le dirigeable allemand « Zepplin 153 », qui avait quitté, avant hier soir, mardi, Baden-Baden pour effectuer un raid nocturne, planait, hier après midi, au-dessus de Karlsruhe. Toute la nuit l'équipage avait lutté avec beaucoup de difficultés contre les rafales de vent.
Arrivés au-dessus de Karlsruhe, les pilotes furent obligés d'atterrir. Mais l'atterrissage fut brusqué et la manœuvre rendue difficile. Au moment où le dirigeable allait être amarré, une bourrasque violente se produisit qui coupa le ballon en deux. Une explosion formidable s'en suivit, mais, par un hasard extraordinaire, il n'y eut aucune victime.
Le ballon est complètement détruit.

Nouvelles religieuses

La santé du Pape
Le cardinal Merry del Val, comme tous les jours, a traité hier matin avec le Saint-Père des affaires courantes. La réception pour le Saint-Joseph ayant été omise à cause du mercredi saint, le cardinal-secrétaire d'Etat a présenté seul à Pie X ses souhaits pour sa fête onomastique.

La santé du Pape est toujours satisfaisante. Les audiences, toutefois, ne reprendront point les premiers jours de la semaine de Pâques, les médecins désirent que le Pontife se repose complètement pour supporter la fatigue des réceptions de pèlerins dont la série commença en avril, près de quatre-vingts pèlerins, déjà annoncés, se succéderont d'avril à octobre prochain.

Le cardinal Respighi
L'Etat du cardinal-vicaire Respighi est devenu très grave ; on lui a administré dernièrement les derniers sacrements. On s'attend à un dévouement fatal d'un moment à l'autre.

Espagne et Vatican
Mgr Ragonesi, le nouveau nonce à Madrid, partira pour cette ville après les fêtes de Pâques. Il sera reçu en audience par Pie X, qui lui remettra ses lettres de créance. Ces jours passés, Mgr Ragonesi a reçu la visite de l'ambassadeur d'Espagne au Vatican, le marquis Calbeton.

Le vicariat général de Lille
Les Acta Apostolicæ Sedis publient un Décret dont voici la traduction textuelle :
« Sa Sainteté a nommé dans la ville de Lille un vicariat général dont le titulaire, sous la dépendance immédiate de l'archevêque de Cambrai, peut exercer la juridiction ordi-

naire propre aux autres vicaires généraux sur la partie du diocèse de Cambrai qui comprend les arrondissements de Lille, Hazebrouck et Dunkerque. En outre, le Pape a confié que ledit vicaire général de Lille recouvre le caractère épiscopal et l'a constitué auxiliaire de l'archevêque de Cambrai pour toute la région confiée à sa juridiction comme vicaire général. »

Echos de partout

CUISINE ROYALE

Le cuisinier en chef de George V, d'Angleterre, touche annuellement 62,300 francs. Il a nom M. Oedard, et c'est un virtuose de la casserole mondiale connu.
M. Oedard a douze façons différentes de préparer le merlan. Pour l'un d'elles, il a travaillé pendant six mois avant d'arriver au résultat qu'il désire obtenir.
Ce plat s'intitule « whitebait à la reine Mary » et coûte excessivement cher à préparer.
Un autre mets très coûteux est celui qui figure sur les menus sous le nom de « chapons de Houdan à la Edouard VII ». C'est le prédecesseur du chef actuel, le célèbre Menager, qui l'inventa.

Le « whitebait à la Reine Marie » revient à peu près à 12 francs la bouchée. Les « chapons de Houdan à la Edouard VII » coûtent aussi cher.

Tous les soirs, à Buckingham Palace, on a toute autre résidence où elle se trouve, Sa Majesté prend place devant un dîner dont chaque plat revient au moins à 50 francs !
Un des dîners périodiques les plus somptueux qui soient servis à la table royale est celui de Derby, offert chaque année au propriétaire du cheval gagnant de la grande course nationale et auquel assistent presque tous les grands propriétaires du royaume. Le premier lot constitué par Edouard VII, qui en élabore lui-même le menu.

Celui-ci, depuis, n'a que très peu varié. Il comporte toujours les mets suivants qui sont de tradition : « Potage de tortue à la parisienne », « whitebait à la reine Mary », et « péches à la reine Alexandra ».
On sert, ce jour-là, les plus rares et les meilleurs vins des caves royales, ceux dont on débouche quelques flacons lors des visites des têtes couronnées.
Les plus fameux sont un porto de 1812 et un madère de 1816.
Mais le roi George V est dyspeptique ; il est au régime, et voici le menu ordinaire de son dîner : un potage maigre, une sole grillée, une tranche de gibier rôti, une glace.

MOT DE LA FIN

Maman cherche à expliquer à Totou la différence qui existe entre l'accent aigu et l'accent grave.

— Alors, s'écrie Totou, quand grande-sœur se plaint de douleurs aiguës, c'est pas grave ?

AVIATION

Un aviateur italien se tue
Le capitaine Moreno, commandant l'école militaire italienne d'aviation, est tombé au cours d'un vol plané qu'il effectuait hier matin à Somma (Lombardie), d'une hauteur de deux cents mètres.
Il a, été relévé mort sous les débris de son appareil.

Un aviateur tombe dans les lacs de Lugano
L'aviateur Pietro Primavesi, de Lugano, était parti de Milan hier, mercredi, à 4 h. 30 après-midi. Arrivé au-dessus du lac de Lugano à 5 h. 25, il se dirigeait par Campo Marzio pour atterrir près de Cavalino lorsqu'il fut subitement précipité d'une hauteur de cent mètres dans les lacs où il disparut en quelques secondes. Une petite embarcation qui se trouvait près de là ne retrouva que les débris de l'hélicoptère flottant sur l'eau. Les recherches sont très difficiles, le lac étant, à cet endroit, d'une profondeur considérable.

Les personnes qui s'abonneront à la LIBERTÉ dès ce jour ne paieront que 9 fr. jusqu'à fin décembre 1913.

Confédération

La réforme administrative fédérale. — Le message sur la réorganisation de l'Administration fédérale vient d'être publié.

L'administration fédérale se composera de départements suivants :

1. Département politique, avec les sections politiques et du commerce.
2. Département de l'intérieur, avec les sections des sciences et des beaux-arts, l'inspecteur général des constructions, la direction des constructions fédérales, l'inspecteur des forêts, chasse et pêche et la section hydrographique.
3. Département de justice et police, sections de la justice, du cadastre, de la police, et parquet fédéral, office des assurances, office de la propriété intellectuelle.
4. Département militaire.
5. Département des finances et douanes, avec les sections suivantes : administration des finances, administration des douanes, administration de l'alcool, bureau de statistique, office des poids et mesures, office pour les matières d'or et d'argent.
6. Département de l'économie publique, avec les sections de l'industrie et des arts, et métiers, office fédéral pour les assurances sociales, office sanitaire, section de l'agriculture, office vétérinaire.
7. Département des postes et des chemins de fer, avec les sections des chemins de fer, de l'administration des postes, de l'administration des télégraphes et téléphones.

Tirailleurs, gymnastes et cadets.

Le Département militaire fédéral a reçu les rapports de 4028 sociétés de tir pour 1912. Ces sociétés groupent un total de 233,115 membres. Elles ont reçu, en 1912, pour 569,044 fr. de subsides fédéraux (559,000 fr. en 1911).
— Il y a, actuellement, en Suisse, 918 sections de gymnastique avec un effectif de 79,461 membres, dont 18,555 actifs. En outre, 74 sociétés de gymnastique d'hommes font partie de la Société fédérale, avec un effectif de 1897 membres, plus 5 sections académiques avec 746 membres.

Dans le tableau des cantons, Zurich arrive premier, avec 124 sections et 17,500 gyms.

— La Confédération a subventionné, l'an dernier, 56 corps de cadets, comptant 7843 membres. Zurich est, là aussi, en tête de l'échelle des cantons, avec 11 corps et 1120 cadets.

C. F. F. — Les C. F. F. ont réalisé en février une recette de 13,902,000 fr. Les dépenses se montent à 10,397,000 fr.

L'excedent des recettes est de 3,505,000 francs (4,723,934 l'an dernier).
Pour les deux premiers mois de l'année, l'excedent des recettes est de 7,544,000 francs, soit 1,841,920 fr. de moins que l'an dernier.

TRIBUNAUX

Les croqueurs de l'assurance
Un ouvrier de Berne s'était fait un léger blessure au bras avec un clou. Il se fit traiter par un médecin, qui déclara que le bras serait guéri dans peu de jours. Mais, chose curieuse, la guérison n'arrivait pas, au bout de six mois, la blessure était même plus grande qu'au commencement. La compagnie avait déjà payé 1300 fr. de subsides. Finalement, on découvrit la supercherie : le malade rouvrait la plaie, pour pouvoir jouir de l'assurance. Le tribunal l'a condamné à six mois de prison et à rembourser les sommes payées par l'assurance.

La convention du Gothard

Comparant l'ancienne convention avec la nouvelle, M. le Dr Gisi, de la National Zeitung de Bâle, arrive aux conclusions qui voient :

La nouvelle convention limite le droit de l'Allemagne et de l'Italie au trafic le plus favorable. Dans l'ancienne convention, ce droit était illimité.

La nouvelle convention arrête le jeu de la vis sans fin des réductions de taxes, quand le revenu net dépasse le 8 %.

La nouvelle convention supprime le fardeau des superdividendes à payer (cas échéant, plusieurs millions).

La nouvelle convention lève l'obligation de la Suisse d'accorder aux Etats subventionnants un droit de contrôle et d'ingérence dans la comptabilité des chemins de fer fédéraux.

Les adversaires de la nouvelle convention la disent inacceptable parce qu'elle contient des obligations à durée illimitée. Si on la rejetait, la Suisse demeurerait grevée d'une série d'obligations perpétuelles dont la nouvelle convention l'aurait libérée.

Dans la consultation juridique qu'il a adressée au Conseil fédéral, M. le professeur Speiser, ancien président du Conseil national, écrit ce qui suit au sujet de la durée de la convention de 1869 :
Charges et engagements sont perpétuels et ne peuvent être ni modifiés ni rachetés sans l'assentiment de tous les associés. Ils demeurent en force aussi longtemps que le traité du Saint-Gothard ; et c'est la Suisse qui est chargée de veiller à leur accomplissement pendant toute la durée du traité.

On a soulevé la question de savoir si, moyennant le remboursement des subventions aux associés, la Suisse pouvait acquiescer unilatéralement au droit de dénoncer et d'abroger le traité du Saint-Gothard. Ce droit ne peut être déduit ni du traité lui-même, ni des principes du droit commun ou du droit des gens *rebus sic stantibus*. Le traité ne contient point de disposition prévoyant un tel rachat ; le traité ne dit même point quelle sera sa durée ; d'où la conséquence que le traité doit durer aussi longtemps que son objet. Ce objet, c'est la construction et l'exploitation d'un chemin de fer à travers le Saint-Gothard. Aussi longtemps que cette ligne pourra être exploitée, le traité demeurera en force et la Suisse devra pourvoir à l'accomplissement des obligations qu'il stipule.

Au début de la séance d'hier du conseil d'administration des C. F. F., la Direction générale a été priée de donner des éclaircissements au sujet de l'interdiction de l'affichage de l'appel du comité d'action contre la convention du Gothard.

La Direction générale a déclaré qu'elle s'est fondée sur les clauses du contrat de location des places d'affichage, qui donnent à la Direction des chemins de fer fédéraux le droit de refuser une affiche qu'elle jugerait inacceptable ou contraire aux intérêts du pays ou des Chemins de fer fédéraux.

La Direction générale est absolument convaincue que la nouvelle convention est dans l'intérêt des C. F. F.

L'interpellateur s'est déclaré satisfait.

Les adversaires de la convention ont le diable au corps. Ils multiplient les conférences, les proclamations et les brochures. Cela ne leur paraît pas suffisant et voici qu'ils organisent des manifestations populaires avec cortèges et fanfares. Il y en aura une ce soir, à Lausanne. Mieux encore. Pour le lundi de Pâques, le comité d'agitation contre la convention convoque à Berne une landsgemeinde intercantonale. Tous les cantons sont invités à y envoyer des délégués. Cette landsgemeinde se tiendra

à Genève, où se trouve le centre d'agitation contre la convention du Gothard. sera largement représentée à la landsgemeinde de Berne. Un train spécial amènera la phalange genevoise. On attend également un grand nombre de Vaudois et de Neuchâtelois.
L'organe quotidien des conservateurs bernois, le *Tagblatt*, qui a mené avec acharnement la campagne antigothardiste, fulmine contre l'administration des C. F. F., qui a interdit l'affichage dans les gares de la proclamation invitant les citoyens suisses à la landsgemeinde du 24 mars.

au manège municipal, dans la vaste arène qui sert d'habitude aux exercices d'équitation.

Geneve, où se trouve le centre d'agitation contre la convention du Gothard, sera largement représentée à la landsgemeinde de Berne. Un train spécial amènera la phalange genevoise. On attend également un grand nombre de Vaudois et de Neuchâtelois.
L'organe quotidien des conservateurs bernois, le *Tagblatt*, qui a mené avec acharnement la campagne antigothardiste, fulmine contre l'administration des C. F. F., qui a interdit l'affichage dans les gares de la proclamation invitant les citoyens suisses à la landsgemeinde du 24 mars.

CANTONS

ZURICH

Un emprunt qui fait fiasco. — La Ville de Zurich avait décidé d'emprunter au 4 1/2 % quinze millions destinés à améliorer notamment son service d'eau et de lumière. Un groupe de banques avait pris ferme les quinze millions, au cours de 97. Lundi dernier, la souscription s'ouvrait. Mais les amateurs ne vinrent pas. Six millions à peine ont été souscrits.

SOLEURE

La dotation de la Banque cantonale. — Le Grand Conseil soleurois a autorisé le Conseil d'Etat à élever de dix à quinze millions le capital de dotation de la Banque cantonale et à contracter un emprunt correspondant.

GLARIS

Nécrologie. — On annonce la mort du juge d'instruction, M. Figi, qui, pendant 40 ans, a été au service de l'Etat.

VAUD

La question du Saint-Gothard. — Dans la séance d'hier du Grand Conseil vaudois, M. Sidney Schopfer a déposé la motion suivante :
« Les députés soussignés demandent que le Grand Conseil s'assemble à l'extraordinaire pour se saisir, avant la prochaine réunion de l'Assemblée fédérale du 25 mars prochain, de l'importante question fédérale de la convention du Gothard. »

Vu l'urgence, M. Schopfer a demandé que la session extraordinaire eût lieu le 22 mars.

Malgré les objections soulevées par M. le conseiller national Bonjour, la proposition de M. Schopfer a été adoptée. On sait que la Constitution vaudoise réserve au Grand Conseil, qui élit les deux députés aux Etats, le droit de discuter des affaires fédérales.

VALAIS

Le Grand Conseil. — On nous écrit :
Le Grand Conseil s'est réuni, le 17 courant, en session constitutive, sous la présidence du doyen d'âge, M. le préfet du district de Rarogne-Oriental. La tâche principale de l'autorité législative a été la validation des mandats conférés aux députés par le vote du 2 mars. Bien que des recours eussent été interjetés dans l'un ou l'autre district, toutes les élections ont été validées, les recours ayant été retirés au dernier moment.

Seule la députation du district de Loèche n'a pu être constituée en plein, ensuite de la démission d'un député ayant la session constitutive. Au sujet de cette démission, on a soulevé la question de savoir si, d'après la Constitution et la loi électorale, le siège devenu vacant appartient de plein droit au premier suppléant dans l'ordre de sa nomi-

Feuilleton de la LIBERTÉ

LA DAME AUX MILLIONS

par Charles FOLEY

La poitrine du vieil homme, gonflée de dignité, se dégonfla dans un soupir satisfait. La marine vibrant à cette fanfane, il sourit à son tour, tendit ses deux mains ouvertes.
— Oh ! mon Dieu, ça y est... pensa M. Ward... ce qu'il est assommant avec ses poignées de mains !
Il eut un petit frémolo d'émotion :
— Vous avez raison, ma bonne petite amie : deux vieux camarades comme nous ne se fâchent pas. J'ai tort... Ici, il s'inclina avec courtoisie, puis se redressa, et résolu :
— Seulement, mes principes sont inbranlables : Marcelle ne dinera pas chez M. Biquet.

Mme Ward fut très ennuyée. Elle se rappela l'implicite mais vil intérêt de la ratiuque pour Marcelle. Elle revoyait la lettre et le « je compte absolument sur votre amie » souignée de deux traits de plume impudiques. Elle flairait vaguement qu'elle et son mari ne seraient que des intermédiaires, des com-parses, et que, se présenter sans M. Mo-rain, c'était risquer d'être mal reçu ou de ne plus l'être. Pas commode, la raffi-

nense, et tellement habituée à se voir comprise, obéie à mi-mot ! Mme Ward entendait déjà, sur le seuil du bouidoir, la « et votre amie ? » de Mme Biquet. Elle avait un petit frisson, maladroite d'avance en ses excuses, d'avance glacée sous le regard vexé de la millionnaire.

Il fallait décider le père Mo-rain : c'était encore plus facile que de désobliger Mme Biquet. Entêtée, elle reprit :
— Je respecte vos principes, mais pour une fois... d'abord ça peut être utile à votre fille...
— En quoi ?
— Dans votre position...
— Madame, je ne vous ai jamais parlé de ma position.

— Vous, non, mais votre fille... Marcelle écoutait, muette, très malheureuse.
— Je ne sais ce que ma fille a pu vous raconter, — et ici Mo-rain écrasa sa fille d'un regard rancunier, — en tous cas, je ne l'ai jamais autorisée à vous rien dire... parce qu'il n'y a rien à dire !

— L'article des derniers mois avec une fermeté décisive ; puis une colère nouvelle le rouissant.
— Je crois comprendre que vous avez sollicité l'intérêt de cette dame au sujet de mon enfant, or, tant que je vivrai, ma fille n'aura besoin de la pitié de personne !

Mme Ward sautait le joit.
— C'est cela qui l'a vexé... pensa-t-elle. — Eh bien, attends alors... Et, mentant avec aplomb, elle répliqua vivement :
— Je ne vous entends pas du tout, Monsieur Mo-rain. Les confidences de Marcelle n'avaient aucunement trait à ce que vous supposez... n'est-ce pas, Marcelle ?
Marcelle eut un geste évasif qui doubla l'assurance de son amie.

— Il ne s'agit pas de vos affaires, pas plus que de protection... Phrase à phrase, elle retourna ses dires, prit la contre-partie de ses assertions premières, et cela, au petit bonheur, sans plus de frais d'habileté et de diplomatie que n'en méritait le père Mo-rain. Puis elle conclut :
— Je vous répète que Mme Biquet ratole de votre fille. Elle a le plus grand désir de faire votre connaissance. Seulement, envers vous, elle veut plus d'égards : elle ne vous invitait pas en l'air, à l'improviste.
Et, amusée de voir Mo-rain se déridoir, elle pensait :
— Attends ça, mon bonhomme, et bois de l'eau !
Elle continuait cependant, retenant à peine son envie de rire :
— Elle m'a suppliée avec tant d'insistance de lui amener Marcelle, que j'ai cru devoir promettre... C'est justement la promesse arrachée dont je parlais tout à l'heure, n'est-ce pas ? Marcelle. Vous voyez, Marcelle m'avait comprise !
La jeune fille eut le même geste évasif qui, cette fois, agaçait Mme Ward :

— Comme elle m'aide peu, — se dit-elle. — Croirait-on qu'il s'agit de son avenir, de son pain !
Et, bouillant son amie, elle acheva, retournée vers Mo-rain :
— J'ai promis. Vous me mettriez dans la situation la plus désobligeante du monde en me refusant. Ce serait une mesure de défiance incompréhensible envers votre vieille amie, et vous êtes mille fois trop galant homme pour me causer cette peine.
Soit que Mo-rain eût gardé de ce qu'elle avait dit d'abord un souvenir confus, soit que sa dignité lui parût suffisamment sauvegardée, quand la première, elle lui relâcha la main, il ne résista plus :
— Je ne peux rien vous refuser, ma chère petite amie. Une autre fois, cependant...
— Merci ! interrompit-elle en lui retirant ses doigts. — Vous êtes gentil, maintenant.
Puis, songeant au marchandage pénible de ce consentement, elle murmura à part :
— Vous, mon vieux, vous me revaudrez ça !
Avant ce qu'elle voulait, elle ne patienta plus et avec desolvement :
— Dites-moi, Monsieur Mo-rain, ne vous croyez pas forcé de rester à cause de moi... Ne vous gênez pas... allez fumer !
Comme il s'en défendait, elle insista :
— Si, si... quand on a l'habitude, ça prive... Allez donc ! Allez donc !

— Comme elle m'aide peu, — se dit-elle. — Croirait-on qu'il s'agit de son avenir, de son pain !
Et, bouillant son amie, elle acheva, retournée vers Mo-rain :
— J'ai promis. Vous me mettriez dans la situation la plus désobligeante du monde en me refusant. Ce serait une mesure de défiance incompréhensible envers votre vieille amie, et vous êtes mille fois trop galant homme pour me causer cette peine.
Soit que Mo-rain eût gardé de ce qu'elle avait dit d'abord un souvenir confus, soit que sa dignité lui parût suffisamment sauvegardée, quand la première, elle lui relâcha la main, il ne résista plus :
— Je ne peux rien vous refuser, ma chère petite amie. Une autre fois, cependant...
— Merci ! interrompit-elle en lui retirant ses doigts. — Vous êtes gentil, maintenant.
Puis, songeant au marchandage pénible de ce consentement, elle murmura à part :
— Vous, mon vieux, vous me revaudrez ça !
Avant ce qu'elle voulait, elle ne patienta plus et avec desolvement :
— Dites-moi, Monsieur Mo-rain, ne vous croyez pas forcé de rester à cause de moi... Ne vous gênez pas... allez fumer !
Comme il s'en défendait, elle insista :
— Si, si... quand on a l'habitude, ça prive... Allez donc ! Allez donc !

— Comme elle m'aide peu, — se dit-elle. — Croirait-on qu'il s'agit de son avenir, de son pain !
Et, bouillant son amie, elle acheva, retournée vers Mo-rain :
— J'ai promis. Vous me mettriez dans la situation la plus désobligeante du monde en me refusant. Ce serait une mesure de défiance incompréhensible envers votre vieille amie, et vous êtes mille fois trop galant homme pour me causer cette peine.
Soit que Mo-rain eût gardé de ce qu'elle avait dit d'abord un souvenir confus, soit que sa dignité lui parût suffisamment sauvegardée, quand la première, elle lui relâcha la main, il ne résista plus :
— Je ne peux rien vous refuser, ma chère petite amie. Une autre fois, cependant...
— Merci ! interrompit-elle en lui retirant ses doigts. — Vous êtes gentil, maintenant.
Puis, songeant au marchandage pénible de ce consentement, elle murmura à part :
— Vous, mon vieux, vous me revaudrez ça !
Avant ce qu'elle voulait, elle ne patienta plus et avec desolvement :
— Dites-moi, Monsieur Mo-rain, ne vous croyez pas forcé de rester à cause de moi... Ne vous gênez pas... allez fumer !
Comme il s'en défendait, elle insista :
— Si, si... quand on a l'habitude, ça prive... Allez donc ! Allez donc !

— Comme elle m'aide peu, — se dit-elle. — Croirait-on qu'il s'agit de son avenir, de son pain !
Et, bouillant son amie, elle acheva, retournée vers Mo-rain :
— J'ai promis. Vous me mettriez dans la situation la plus désobligeante du monde en me refusant. Ce serait une mesure de défiance incompréhensible envers votre vieille amie, et vous êtes mille fois trop galant homme pour me causer cette peine.
Soit que Mo-rain eût gardé de ce qu'elle avait dit d'abord un souvenir confus, soit que sa dignité lui parût suffisamment sauvegardée, quand la première, elle lui relâcha la main, il ne résista plus :
— Je ne peux rien vous refuser, ma chère petite amie. Une autre fois, cependant...
— Merci ! interrompit-elle en lui retirant ses doigts. — Vous êtes gentil, maintenant.
Puis, songeant au marchandage pénible de ce consentement, elle murmura à part :
— Vous, mon vieux, vous me revaudrez ça !
Avant ce qu'elle voulait, elle ne patienta plus et avec desolvement :
— Dites-moi, Monsieur Mo-rain, ne vous croyez pas forcé de rester à cause de moi... Ne vous gênez pas... allez fumer !
Comme il s'en défendait, elle insista :
— Si, si... quand on a l'habitude, ça prive... Allez donc ! Allez donc !

— Comme elle m'aide peu, — se dit-elle. — Croirait-on qu'il s'agit de son avenir, de son pain !
Et, bouillant son amie, elle acheva, retournée vers Mo-rain :
— J'ai promis. Vous me mettriez dans la situation la plus désobligeante du monde en me refusant. Ce serait une mesure de défiance incompréhensible envers votre vieille amie, et vous êtes mille fois trop galant homme pour me causer cette peine.
Soit que Mo-rain eût gardé de ce qu'elle avait dit d'abord un souvenir confus, soit que sa dignité lui parût suffisamment sauvegardée, quand la première, elle lui relâcha la main, il ne résista plus :
— Je ne peux rien vous refuser, ma chère petite amie. Une autre fois, cependant...
— Merci ! interrompit-elle en lui retirant ses doigts. — Vous êtes gentil, maintenant.
Puis, songeant au marchandage pénible de ce consentement, elle murmura à part :
— Vous, mon vieux, vous me revaudrez ça !
Avant ce qu'elle voulait, elle ne patienta plus et avec desolvement :
— Dites-moi, Monsieur Mo-rain, ne vous croyez pas forcé de rester à cause de moi... Ne vous gênez pas... allez fumer !
Comme il s'en défendait, elle insista :
— Si, si... quand on a l'habitude, ça prive... Allez donc ! Allez donc !

— Comme elle m'aide peu, — se dit-elle. — Croirait-on qu'il s'agit de son avenir, de son pain !
Et, bouillant son amie, elle acheva, retournée vers Mo-rain :
— J'ai promis. Vous me mettriez dans la situation la plus désobligeante du monde en me refusant. Ce serait une mesure de défiance incompréhensible envers votre vieille amie, et vous êtes mille fois trop galant homme pour me causer cette peine.
Soit que Mo-rain eût gardé de ce qu'elle avait dit d'abord un souvenir confus, soit que sa dignité lui parût suffisamment sauvegardée, quand la première, elle lui relâcha la main, il ne résista plus :
— Je ne peux rien vous refuser, ma chère petite amie. Une autre fois, cependant...
— Merci ! interrompit-elle en lui retirant ses doigts. — Vous êtes gentil, maintenant.
Puis, songeant au marchandage pénible de ce consentement, elle murmura à part :
— Vous, mon vieux, vous me revaudrez ça !
Avant ce qu'elle voulait, elle ne patienta plus et avec desolvement :
— Dites-moi, Monsieur Mo-rain, ne vous croyez pas forcé de rester à cause de moi... Ne vous gênez pas... allez fumer !
Comme il s'en défendait, elle insista :
— Si, si... quand on a l'habitude, ça prive... Allez donc ! Allez donc !

— Comme elle m'aide peu, — se dit-elle. — Croirait-on qu'il s'agit de son avenir, de son pain !
Et, bouillant son amie, elle acheva, retournée vers Mo-rain :
— J'ai promis. Vous me mettriez dans la situation la plus désobligeante du monde en me refusant. Ce serait une mesure de défiance incompréhensible envers votre vieille amie, et vous êtes mille fois trop galant homme pour me causer cette peine.
Soit que Mo-rain eût gardé de ce qu'elle avait dit d'abord un souvenir confus, soit que sa dignité lui parût suffisamment sauvegardée, quand la première, elle lui relâcha la main, il ne résista plus :
— Je ne peux rien vous refuser, ma chère petite amie. Une autre fois, cependant...
— Merci ! interrompit-elle en lui retirant ses doigts. — Vous êtes gentil, maintenant.
Puis, songeant au marchandage pénible de ce consentement, elle murmura à part :
— Vous, mon vieux, vous me revaudrez ça !
Avant ce qu'elle voulait, elle ne patienta plus et avec desolvement :<

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

nation, ou un candidat-député non élu, mais qui a obtenu la majorité absolue, ou si l'on doit procéder à une élection complémentaire.

Une longue discussion au Grand Conseil n'ayant pu éclaircir ce point quel que peu délicat, la question fut renvoyée au Conseil d'Etat, qui présentera son rapport à la session ordinaire de mai.

CHRONIQUE INDUSTRIELLE

Un pont de 10 millions de francs. Un nouveau pont métallique va être construit sur le Rhin à Cologne.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Un cadavre aux bagages. — Un jeune Allemand, nommé Poppinga, habitait avec sa mère à Nice.

Comme ce prix est de plusieurs milliers de francs, on suppose que Poppinga a mis le cadavre de sa mère dans une malle et l'a expédié en Allemagne.

Officier voleur. — Ces jours derniers, un vol de 125,000 francs de bijoux avait été commis au théâtre de l'Union à Berlin.

Emprisonnés par l'incendie. — Dans un casier s'est produit hier mercredi, dans une mine de Bochum (Westphalie).

Terribles tempêtes en Allemagne. — On mande de Kiel que pendant la tempête qui a sévi mardi soir, plusieurs barques se sont perdues.

SUISSE

Les centenaire. — La doyenne des habitants du canton de Vaud, M^{me} Hirzel.

Et tournant et retournant la robe, le nez dans ses plis : — Alors... c'est là ta mieux ?

— Tu n'as pas voulu te déranger. — Tu as eu tort ; j'aurais laissé ma pipe.

— Au revoir et merci ! — Ah ! ma foi, j'accepte ton merci.

— Au revoir et merci ! — Ah ! ma foi, j'accepte ton merci.

— Au revoir et merci ! — Ah ! ma foi, j'accepte ton merci.

— Au revoir et merci ! — Ah ! ma foi, j'accepte ton merci.

— Au revoir et merci ! — Ah ! ma foi, j'accepte ton merci.

— Au revoir et merci ! — Ah ! ma foi, j'accepte ton merci.

— Au revoir et merci ! — Ah ! ma foi, j'accepte ton merci.

Brandt, à Lausanne, a eu cent ans le 16 mars.

ARCHÉOLOGIE

La poterie de Sion. On fait sauter à coups de mine la colline rocheuse située à deux minutes de Sion.

FRIBOURG

Le discours de M. le D^r Laur. — M. le D^r Laur, secrétaire de l'Union suisse des paysans, a prononcé un vibrant discours au banquet du jubilé de l'Institut agricole de Pérolles.

M. Châtelain et Hauterive. — En annonçant la mort de M. Léo Châtelain, nous avons indiqué les noms des principales églises à la restauration desquelles il a collaboré.

M. Châtelain a fait partie, avec M. le professeur Zemp, de la commission chargée de surveiller les travaux de restauration de cet édifice.

Le nouveau roi. Athènes, 20 mars. Le roi Constantin doit arriver à Athènes, venant de Janina, ce matin jeudi.

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Doctorat. — M. Charles Czechowski, de Posen, vient de passer, avec la note cum laude, l'examen de doctorat à la Faculté des sciences.

Bazar de l'Association de charité. — Cette œuvre se rappelle à la mémoire et à la générosité de tous.

Les dons seront reçus avec reconnaissance et peuvent être envoyés jusqu'au samedi saint inclusivement chez M^{me} Hippolyte de Weck.

M. Châtelain et Hauterive. — En annonçant la mort de M. Léo Châtelain, nous avons indiqué les noms des principales églises à la restauration desquelles il a collaboré.

M. Châtelain a fait partie, avec M. le professeur Zemp, de la commission chargée de surveiller les travaux de restauration de cet édifice.

Le nouveau roi. Athènes, 20 mars. Le roi Constantin doit arriver à Athènes, venant de Janina, ce matin jeudi.

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

L'assassinat de Georges I^{er}

A la Chambre hellénique

Athènes, 20 mars. Sp. — Le président du Conseil, avec une vive émotion, a annoncé à la Chambre, qui l'écoutait debout, la mort du roi Georges.

Les chefs de l'opposition ont ensuite pris la parole et ont fait à leur tour l'éloge du roi Georges, qui, ont-ils dit, « martyr national, est tombé en sentinelle au moment où il veillait sur les intérêts nationaux. »

Le président de la Chambre déposera au pied du trône, au nom du Parlement, les condoléances de la représentation nationale ; il fera une démarche semblable auprès de la reine douairière.

Il a été décidé que le deuil de la Chambre durerait six mois. La Chambre a en outre voté, par acclamations, l'érection d'un monument national en l'honneur du roi défunt.

Après avoir acclamé le nouveau roi, la Chambre a levé la séance en signe de deuil.

Athènes, 20 mars. Le roi Constantin doit arriver à Athènes, venant de Janina, ce matin jeudi.

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Excès d'orthodoxes

Vienne, 20 mars.

La Nouvelle Presse Libre reçoit d'Albanie des nouvelles suivant lesquelles, dans la région de Diakova, les troupes monténégrines terrorisent la population catholique qui elles voudraient forcer de se convertir à l'Eglise orthodoxe-grecque.

Un prêtre catholique, qui résistait, a été assassiné. Environ soixante-dix familles ont été aux menaces des Monténégrins.

La conférence des ambassadeurs. Londres, 20 mars. La réunion des ambassadeurs a décidé de charger les représentants des puissances de communiquer aux gouvernements balkaniques les recommandations des puissances au sujet des conditions proposées par les alliés.

Le cabinet français. Paris, 20 mars. On considère comme certain que les hommes politiques qui ont été consultés, hier mercredi, par le président de la République ont exprimé l'avis, conforme d'ailleurs à celui du chef de l'Etat, que le nouveau cabinet ne devait pas être un cabinet de combat et devait imposer, au contraire, de concilier les éléments républicains des deux Chambres.

Le crime de Doppelchwand. Lucerne, 20 mars. B. — Théodore Müller, le jeune homme de Doppelchwand inculpé de complicité dans l'assassinat de Joseph Emmenegger, a fait des aveux.

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

Le roi Constantin a adressé le message suivant à l'armée : « A mon armée ! Un attentat impie contre la personne sacrée du roi nous prive de notre chef, à un moment très critique pour toute la nation hellénique. »

reprise davantage, et, durant la dernière reprise, il jura littéralement avec son courageux adversaire.

Les autres rencontres furent les suivantes : Leborgne, vainqueur de Tirelli aux points ; Perroud, vainqueur de Van Bervliet, au cinquième round ; Lepreux et Braun font match nul après un combat très disputé.

Aviation militaire

Londres, 20 mars.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

Le ministre de la guerre a déclaré à la Chambre des communes que le corps aéronautique anglais comprend actuellement 126 officiers et 620 hommes ; 43 officiers aviateurs ont déjà subi les épreuves les plus difficiles.

STIMULANT. Appétit au Vin et Quinquina. Spécialité pour le cancer de l'estomac.

Villacabras LA PLUS PURE, LA PLUS ACTIVE DES EAUX PURGATIVES NATURELLES

La famille Kern remercie bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de si nombreuses marques de sympathie dans le grand deuil qui vient de la frapper.

Madame et Monsieur Friz Folly remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de si nombreuses marques de sympathie dans le grand deuil qui vient de les frapper.

JEUNE HOMME
sérieux est demandé pour soigner écurie d'hôtel et s'occuper des travaux de la campagne.
Adresser offres sous chiffres H 607 D, à Haasenstein et Vogler, Delémont (Jura bernois). 1632

On demande
JEUNE HOMME
de 16-17 ans, sachant faucher et traire (3 vaches). Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Gages : 20.25 fr. Entrée aussi tôt que possible. 1631
Offres sous chiffres T 2778 Y, à Haasenstein et Vogler, Berne.

ON DEMANDE DE BONS
ouvriers tapissiers
pour meubles et literie.
S'adresser chez F. BOPP, tapissier, rue du Tir, N° 8, Fribourg. H 1495 F 1634

Famille allemande demande, pour le 1^{er} avril
jeune fille
française, propre et active, pour le service des chambres et la couture simple. Gages : 35 fr. Envoyer certificats, si possible avec phot., à M^{me} la baronne Helmburg, Sangala, Clarens (Lac Léman). 1630

On demande pour tout de suite
UNE JEUNE FILLE
honnête et robuste, pour aider à tous les travaux du ménage.
S'adresser au Café du Midi.

Fille de cuisine
est demandée, Buffet de la Gare, Fribourg. 1635

ON DEMANDE
une brave jeune fille
catholique, pour aider au ménage et travailler à la campagne. Bonnes références exigées.
S'adresser à l'agence Haasenstein & Vogler, Fribourg, sous chiffres H 1435 F.

ON DEMANDE
une bonne fille
sachant faire la cuisine, pour café de gare.
S'adresser sous H 1300 F, à Haasenstein & Vogler, à Fribourg. 1460

JEUNE HOMME
de 16-18 ans, sachant traire, est demandé comme domestique chez Basile Nicolet, à Eggerles, près Wunnely. Occasion d'apprendre l'allemand. 1534-505

Cuisinière
demande place ou remplacement.
S'adresser sous H 1449 F, à Haasenstein & Vogler, à Fribourg. 1608

ON DEMANDE
pour tout de suite, une **bonne domestique**, connaissant la cuisine, et une **jeune fille** pour garder les enfants.
S'adresser à M^{me} FAVEZ, dentiste, Fribourg. 1583-521

ON DEMANDE
une femme de chambre
bien au courant de son service et sachant bien coudre et repasser.
S'adresser à M^{me} Paul de Remy à Pénier.

CAFÉ
Dans village vaudois, à vendre bon petit café avec dépendances. Vente journalière. 30 fr. Prix exceptionnel, 13,500 fr. Catholique préféré. 1619
Ecrire sous chiffres F 2117 L, à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

À VENDRE
pour cause de santé
le Restaurant dit des Bains DE GARMISWYL
Prix avantageux. 1611
S'adres. au propriétaire actuel de Garmiswyl.

Viandes du pays
La Boucherie GANTY, y Lutry, près Lausanne, expédie **bœuf pour bouillir**, à 1 fr. 50 le kg. **Grasse de bœuf sauté**, à 1 fr. 20 le kg. 1620

Gants et broderies
M^{me} Veuve Schnarberger avise son honorable clientèle qu'elle a remis le dépôt de Broderies de Saint-Gall à M^{me} P. Zurkinden, en face Saint-Nicolas.
Pour la saison nouvelle GRAND ASSORTIMENT en gants de peau et d'étoffe des 1^{res} marques Tous nos gants sont garantis à l'essayage
LAVAGE DE GANTS
Cravates, cols, manchettes, bretelles.
ENVOI A CHOIX
P. ZURKINDEN, Fribourg
Téléphone 26. 71, Place St-Nicolas, 71

OFFICE CANTONAL DU TRAVAIL
Bureau de placement officiel et gratuit pour les hommes
FRIBOURG, Avenue de Pérolles, 12
Ouvert : le matin, de 8 h. à midi 1/2 ; le soir, de 3 à 6 h.
On demande : 2 boulangers, 2 charretiers, 3 charrons, 2 cochers, 2 coiffeurs, 15 domestiques de campagne (8 sachant traire et deux pour la Suisse allemande), 1 domestique de maison, 1 garçon d'office, 1 garçon de peine, 4 fromagers (2 pour la France), 1 infirmier, 6 maréchaux, 2 mécaniciens, 1 ménage-jardinier pour la France, 1 menuisier, 1 peintre, 1 scieur, 1 porteur de pain, 3 serruriers, 1 tailleur, 1 tapissier, 8 vachers (3 pour la France), 1 valet de chambre.
Demandent place : 1 boulanger, 2 charpentiers, 3 charretiers, 3 chauffeurs d'auto, 1 coiffeur, 2 commis de bureau, 2 couvreurs, 1 domestique de maison, 3 ferblantiers, 4 peintres, 1 poêlier, 4 maçons, 2 magasiniers, 14 manoeuvres et terrassiers, 2 menuisiers, 2 scieurs, 1 sellier-tapissier, 1 valet de chambre.
Liste de l'Office central des apprentissages, Chancellerie, N° 21
Apprentis demandés : 1 boucher, 7 boulangers, 4 charrons, 1 coiffeur, 1 jardinier, 1 marbrier, 2 maréchaux, 2 menuisiers, 1 sellier.
Apprentis demandant place : 1 boulanger, 3 fromagers, 1 typographe.
Bureau de placement officiel et gratuit pour les femmes
Rue de l'Hôpital, 11.
On demande : 8 aides de ménage, 4 bonnes d'enfants, 3 bonnes supérieures, 2 institutrices, 8 cuisinières, 7 femmes de chambre, 24 filles à tout faire, 1 sommelière, 2 filles de cuisine, 1 fille d'office, 3 volontaires, 14 servantes de campagne, 1 servante de cure, 4 couturières et lingères, 1 garde-malade, 2 apprenties tailleuses.
Demandent place : 4 aides de ménage, 3 bonnes d'enfants, 4 bonnes supérieures, 4 institutrices, 1 cuisinière, 3 femmes de chambre, 2 filles à tout faire, 1 fille de salle, 3 sommelières, 2 filles de cuisine, 1 fille d'office, 3 volontaires, 1 servante de campagne, 1 servante de cure, 3 demoiselles de bureau ou de magasin, 3 remplaçantes-cuisinières, 12 lessiveuses-récureuses, 2 repasseuses, 2 couturières et lingères, 6 personnes travaillant à l'heure, 1 garde-malade.

Caisse Hypothécaire
du canton de Berne
(Garantie de l'Etat)

Nous délivrons jusqu'à nouvel avis :
a) des obligations à 4 1/2 %
en coupures de 1000 fr. et 5000 fr., avec coupons semestriels;
b) des bons de caisse à 4 1/2 %
pour toutes sommes divisibles par 100, mais de 500 fr. au minimum, avec coupons annuels.
Les uns et les autres termes pour trois ans, de part et d'autre.
Tous les dépôts faits à la Caisse hypothécaire sont garantis par l'Etat de Berne et, aussi longtemps que la loi n'en aura pas disposé autrement, exempts de l'impôt cantonal bernois.
Berne, le 15 mars 1913. H 2144 Y 1550
L'Administration.
N. B. — Les versements peuvent être effectués, sans frais, sur notre compte de chèque postal 111, 94.

LIQUIDATION

L'Administration de la faillite de la S. A. Imprimerie moderne, à Châtel-Saint-Denis, informe qu'elle liquide, à partir d'aujourd'hui jusqu'au 31 mars prochain, les objets se trouvant au magasin (maison de M. Genoud, syndic) et consistant principalement en : livres de prières, images, objets de piété divers, fournitures de bureau, cartes postales variées, cahiers, carnets, etc.
Occasion exceptionnelle pour les fêtes de Pâques. Confirmation et Première Communion.
Grand rabais consenti.
Châtel-Saint-Denis, le 18 mars 1913. H 11466 F 1617-336
Par ordre : L'Office des faillites.

Vente d'immeubles

Le 22 mars, à 2 heures du jour, à l'Hôtel-de-Ville de Romont, l'Office des faillites de la GIENE exposera en vente, par voie de mises publiques, la belle propriété de la villa Saint-Joseph, sise à proximité de la gare de Romont, et comprenant maison de maîtres, logement pour le fermier, grange avec beau pont de décharge, écuries, remises et environ 31 poses d'excellent terrain en un seul mas ; le tout taxé 87,000 fr. Situation exceptionnelle.
1515-500 Le préposé : Alex. Ayer.

Mises publiques

Pour cause de fin de bail, le soussigné exposera en mises publiques, sous de favorables conditions de paiement, **lundi 24 mars, à 1 h. après midi, devant son domicile, à Lenitigny**, savoir : 13 mères-vaches portantes et fraîches-velées, un taureau, 4 génisses de 2 ans, 4 génisses de 1 an et 3 veaux de l'année de race pie-rouge et pie-noire, ainsi qu'un char.
Il ne sera fait qu'un tour de mises.
Rendez-vous des miseurs au domicile de l'exposant.
1611-533 Adrien WICHT.

Occasion Réelle

PROFITEZ
des avantages
uniques de

NOTRE

Grande Vente avantageuse habituelle

Choix nouveau en chaussures d'enfants et communiantes
AVANT D'ACHETER, VOIR NOTRE VITRINE CHIC

ÉNORME RABAIS

Quelques prix :

- | | | |
|--------|---|-------|
| 1 LOT | Bottines et souliers noirs et fauves, de 18-22, lacets ou boutons | 2.50 |
| 2 LOTS | Bottines dimanche, ft. bouts, fillettes 30-35 26-29 | 4.80 |
| 3 LOTS | Bottines lacets ou boutons, brun ou boxcalf noir 30-35 | 7.50 |
| 4 LOTS | Bottines lacets, dames, box., valant jusqu'à 10.50 36-37-38 | 6.90 |
| 5 LOTS | Bottines de luxe, dames, noires et brunes. Lacets ou boutons valant jusqu'à 18.50 | 12.50 |
| 6 LOTS | Bottines de luxe, H. cousu main, noir ou jaune, une ou deux sem., grand numéro, valant jusqu'à 22.— | 14.80 |

Les nouveautés
SONT
ARRIVÉES

Occasion Unique

DOSENBAACH

H. Hogg-Mons

Entreprise générale de
Bâtiments et Travaux publics
Béton armé système Münch
Fribourg, Avenue du Midi, 17.
TÉLÉPHONE 348.

Maison spéciale pour les Cafés

'MERCURE'

Chocolats Suisses et Denrées coloniales

Riche

EXPOSITION DE PAQUES

Grand choix

d'Oufs et de Lapins de Pâques.

Jolies Bonbonnières pour cadeaux de Pâques.

Cafés spéciaux pour les fêtes de Pâques et Thé des fêtes.

5 % d'escompte en timbres-rabais. Expédition au dehors.

Plus de 80 succursales en Suisse.

On demande, dans un petit hôtel de la ville, une bonne

cuisinière

Gages : 50-60 fr. Entrée tout de suite. 1636
S'adres. sous H 1499 F, à Haasenstein & Vogler, Fribourg.

Un bureau de la ville demande

UN JEUNE HOMME

pour le mois d'avril.
S'adresser par écrit, sous H 1487 F, à Haasenstein et Vogler, Fribourg. 1627

VEVEY 18, 19, 20, 21 mai 1913

CASINO DU RIVAGE TEMPLE DE ST-MARTIN
Fêtes Musicales en l'honneur de
Camille SAINT-SAENS
Quatre Concerts avec le concours de

C. SAINT-SAENS & J. PADEREWSKI

Orchestre du CONCERT VEVEY DE MUNICH
sous la direction de Gustave DORET
Billets en vente dès maintenant chez FETISCH, frères, S. A., Vevey
Renseignements : Fetsich, Vevey et Lausanne

Ecole d'administration

rattachée à l'Ecole commerciale

COLLÈGE SAINT-MICHEL, Fribourg
Préparation pour les Postes et les Chemins de fer
Reentrée : 7 avril 1913
S'adresser à la Direction du Collège St-Michel, à Fribourg.

MM. WECK, EBLY & Co, banquiers, à Fribourg, paient

4 1/2 %

sur dépôt ferme pour 3 ou 5 ans nominatifs ou au porteur. 40

PETER, CAILLER, KOELLER

Chocolats Suisses, S. A.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

Assemblée générale ordinaire

pour le vendredi 28 mars, à 3 1/2 heures de l'après-midi

A L'ANCIEN CASINO DE VEVEY

(Salle du Conseil communal)

Bureau ouvert dès 3 heures pour l'établissement de la feuille de présence.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et de celui de Messieurs les commissaires-vérificateurs;
 2. Discussion et votation sur les conclusions de ces rapports;
 3. Répartition du compte de profits et pertes et fixation du dividende.
- Les cartes d'admission à l'assemblée générale seront délivrées, sur dépôt des titres, du 15 au 27 mars, chez MM. Cuénod, de Gautard & Co, à Vevey; William Cuénod, S. A., à Vevey; G. Montet, à Vevey; au Bankverein Suisse, à Lausanne; chez MM. Morel, Chavannes, Günther & Co, à Lausanne; Brandenburg & Co, à Lausanne; et à l'Union Financière de Genève, à Genève.
- Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport de MM. les commissaires-vérificateurs sont déposés, à partir du 18 mars, au siège social, où MM. les actionnaires peuvent en prendre connaissance sous justification de leur qualité. H 31117 L 1420
Vevey, le 3 mars 1913.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Banque Populaire Suisse
FRIBOURG

Nos bureaux resteront fermés vendredi 21 mars prochain. 1609-527